



Commune de VAUX LES PRES

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 8 avril 2016

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés
le vendredi 8 avril 2016 à 20h30,
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 29 mars 2016.

Présents :

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE,
Renée LEGUIN, Thierry MOINE, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT

Excusés : Yannick MOREIRA.

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 29 janvier 2016.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.
Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour 'l'ajout d'un point non prévu (point N° 12, travaux extérieurs salle des fêtes).
Le conseil donne son accord pour ce point supplémentaire.

2- Vote du Compte Administratif 2015 (Commune-Assainissement-CCAS).

Rappel : les comptes administratifs correspondent aux mandatements des crédits, débits et opérations d'ordre (ex. virements budgétaires) réalisés au cours de l'exercice 2015.
Les comptes administratifs doivent être votés en l'absence du Maire.

Commune :

	2014	2015					
	Résultat	Part affectée à l'investiss.	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Dissolution Sivos PLV	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	81 692,09	28403,59	255225,72	176874,46	78351,26	670,27	132310,03
INVESTISSEMENT	-23885,59	-	401624,89	439789,88	-38164,99	783,18	-61267,40

Assainissement :

	2014	2015			
	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	9290,20	66415,61	67295,22	-879,61	8410,59
INVESTISSEMENT	130906,62	44490,47	47365,24	-2874,77	128031,85

INVESTISSEMENT	130906,62	44490,47	47365,24	-2874,77	128031.85
----------------	-----------	----------	----------	----------	-----------

CCAS :

	2014	2015			
	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	801,77	1498,00	1813,17	-315,17	486,60

Décision : En l'absence du maire et sous la présidence de Nicolas RICHARD, adjoint aux finances, les comptes administratifs de la commune, d'assainissement et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

3- **Vote du Compte de Gestion 2015 (Commune-Assainissement-CCAS).**

Rappel : les comptes de gestion correspondent aux écritures passées par le percepteur. Ils doivent être en parfaite cohérence avec les comptes administratifs

Décision : Conformément aux comptes administratifs, les comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du CCAS sont approuvés à l'unanimité.

4- **Affectation du résultat 2015 (Commune-Assainissement).**

Après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion, le Conseil municipal procède à l'affectation des résultats :

Commune :

Excédent de Fonctionnement de : 132310,03 €
Déficit d'investissement de : - 61267,40 €
Reste à réaliser investissement* de : 12 781,25 €

* Dépenses engagées en 2015 à régler sur 2016

Affectations comme suit :

Section d'Investissement Dépenses

- Chapitre 001 « Solde d'exécution d'investissement report » : - 61267,40 €

Section d'Investissement Recettes

- Chapitre 10 « Excédent de fonctionnement » : 74048,65 € (61267,40 € déficit invest. + 12781,25 reste à réaliser).

Section de Fonctionnement Recettes

- Chapitre 002 « Excédent antérieur reporté » : 58261,38 € *

*cette somme correspond à : résultat de clôture 132310,03 moins la part affectée au déficit investissement 61267,40 et moins les « reste à réaliser » 12781,25)

Assainissement :

Excédent d'exploitation de : 8410,59 €
Excédent d'investissement de : 128031,85 €

Affectations comme suit :

Section d'Exploitation Recettes

- Chapitre 002 « Excédent antérieur reporté » : 8410,59 €
- Section d'Investissement Recettes
- Compte 001 « Solde d'exécution d'investissement report » : 128031,85 €

CCAS :

Excédent de fonctionnement de : 486,60 €

Affectation au chapitre 002 « excédent antérieur reporté »

Décision : Les affectations présentées sont approuvées à l'unanimité.

5- **Taux des taxes locales 2016.**

M. le Maire propose de reconduire pour l'année 2016 les taux d'imposition des taxes locales. Il rappelle que ces taux sont inchangés depuis plusieurs années.

- taxe d'habitation : 11,04 %
- taxe sur le foncier bâti : 11,16 %
- taxe sur le foncier non bâti : 20,59 %

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité les taux de taxes locales pour 2016.

6- **Vote du Budget Primitif 2016 (Commune-Assainissement-CCAS).**

Commune :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	312751,38	312751,38
INVESTISSEMENT	564344,58	564344,58

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget présenté

Assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	86772,47	86772,47
INVESTISSEMENT	186514,92	186514,92

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget présenté

CCAS :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2386	2386

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget présenté

7- **Renouvellement du contrat Jeannin Sandrine.**

Madame Sandrine JEANNIN bénéficie depuis le 1^{er} mai 2013 d'un contrat de travail renouvelable chaque année sur 6 ans, pour la gestion de la salle André Belgy et le ménage des locaux de l'école et de la mairie (fonction « agent technique »).

Il est proposé la reconduction pour un an.

Le temps de travail est fixé à 11h par semaine (en moyenne pondérée annuelle).

Décision : Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de Mme JEANNIN pour une durée d'un an.

8- **Adhésion au groupement de commande entre la ville de Besançon et les communes du Grand Besançon pour la fourrière de véhicules**

Dans le cadre de la gestion de sa fourrière de véhicules, la ville de Besançon et quelques communes du grand Besançon se regroupent pour la passation du marché public destiné à désigner le futur exploitant. Cette formule permet de créer une opportunité de gestion des véhicules faisant l'objet d'une procédure de mise en fourrière pour les communes qui ne disposent pas des moyens pour répondre à cette problématique.

Il est proposé d'adhérer à ce dispositif, sachant que ses incidences financières sont neutres pour les communes et qu'il sera coordonné par la ville de Besançon à titre gracieux.

Décision : Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande proposé et d'en informer la population par le biais du site Internet www.vauxlespres.com.

9- **Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande permanent**

Dans sa politique d'aide aux communes la CAGB a créé un certain nombre de groupements de commandes pour effectuer des achats de divers ordres (fournitures administratives, sel de déneigement, etc...), l'objectif étant de dégager des économies d'échelle sur des commandes plus importantes.

L'ensemble de ces groupements est cependant assez lourd à gérer.

La CAGB propose d'adhérer à un groupement de commande global qui va simplifier les procédures de décisions.

Il n'y a aucune obligation de prendre tel ou tel marché, chaque commune aura ainsi la possibilité de profiter des différents achats groupés sans passage systématique en conseil municipal comme c'était le cas jusqu'à présent.

Décision : Le conseil municipal approuve les termes de la convention de groupement de commande et décide d'adhérer à ce dispositif.

10- **Proposition d'adhésion à un plan de désherbage et de gestion de l'environnement**

La commune a reçu une brochure de présentation d'un plan de protection de l'environnement notamment par la mise en place de techniques alternatives au désherbage chimique.

Décision : Le conseil municipal décide de se rapprocher de l'agglomération avant de prendre une décision sur ce sujet.

11- **Demande de subvention de l'association de parents d'élève**

Demande annulée, sera formulée auprès du SIVOS

12- Travaux extérieurs salle des fêtes

La réfection des espaces extérieurs de la salle des fêtes est inscrite au budget 2016.

Trois entreprises ont été consultées

Entreprise COLAS devis de 44023 HT,

Entreprise Eurovia devis de 41997 HT,

Entreprise Bonnefoy devis de 43719,66 HT.

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Bonnefoy, mieux disant à 43719,66 HT.

Questions diverses

- **Vente parcelle de bois :** Un notaire nous a récemment informé de la vente en cours d'une parcelle boisée de 36 ares sur le Cottard. La commune s'était positionnée pour exercer son droit de préférence, mais d'autres acheteurs se montrent intéressés. Le conseil décide de renoncer finalement à cette proposition.
- **Réseaux :** Demande de l'entreprise JEANTET pour effectuer une simulation d'extinction d'incendie (« Springkler ») avec solution d'eau et produit à base de glycol, les eaux devant aller dans le réseau d'assainissement. L'autorisation n'est pas accordée.
- **Urbanisme :** Information au conseil sur le droit de préemption communal (transactions en cours); Contrôles d'implantation à effectuer prochainement sur quelques constructions en cours.
- **Eclairage :** Remplacement d'un luminaire défectueux. Réception des travaux d'enfouissement du réseau au niveau du lotissement Neolia.
- **Voirie :** Appel d'offre lancé pour les travaux des rues des Charrières et de la grande vigne. Pose prochaine d'un bicouche au niveau de la rue du château.
- **Environnement :** Coordination d'une campagne de destruction des ragondins avec les communes du secteur. Un piégeur doit venir sur le site de la station d'épuration.
- **Station d'épuration :** des tests seront effectués sur une parcelle de terrain en contrebas de la station afin de connaître l'origine des eaux stagnantes repérées.
- **Bâtiments.**
- **Divers :**
 - Le souvenir Français prendra en charge l'entretien de la plaque commémorative des soldats morts pour la France.
 - M. le Maire fait lecture de cartes de remerciements suite aux décès survenus auprès des proches de conseillers.
 - Commune nouvelle : prochaine rencontre des deux conseils à Chemaudin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00

Le 12 avril 2016

le Maire

B. GAVIGNET

